

RAPPORT
N° 2017/O1/059

ASSEMBLEE DE CORSE

1^{ERE} SESSION ORDINAIRE DE 2017

REUNION DES 30 ET 31 MARS 2017

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF**

**ADOPTION DU PROGRAMME, DES MODALITES DE
FINANCEMENT ET DE REALISATION DE L'OPERATION
DE REFECTION DU QUAI IV DU PORT DE COMMERCE DE
BUNIFAZIU**

COMMISSIONS COMPETENTES : COMMISSION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

COMMISSION DES FINANCES ET DE LA PLANIFICATION



Adoption du programme, des modalités de financement et de réalisation de l'opération de réfection du quai IV du port de commerce de Bunifaziu

Rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse

Raportu di u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica

I - CONTEXTE

Le port de commerce de Bunifaziu a été transféré à la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de l'application de la loi NOTRe par un arrêté préfectoral du 1^{er} février 2017.

Ce port comprend quatre ouvrages d'accostage :

- le quai I affecté aux navires de plaisance et à l'amarrage des navires de croisière.
- le quai II affecté aux navires de croisière et de grande plaisance
- les quais III et IV affectés aux ferries assurant la liaison avec Santa Theresa

Le poste d'accostage IV, constitué d'une dalle en béton armé fondée sur pieux et construit en 1987, a subi plusieurs abordages par des ferries, dont le dernier en septembre 2009, entraînant une désolidarisation de 3 pieux de rive avec la poutre de couronnement. Ces désordres, conjugués à des fissurations importantes des bétons et des dalles, ont entraîné la fermeture du quai à l'exploitation commerciale en fin d'année 2009.

Cette fermeture du quai et d'une partie des terre-pleins associés, dégrade et fragilise les conditions d'exploitation du port qui ne dispose plus que d'un quai susceptible d'accueillir les ferries effectuant la liaison avec Santa-Teresa en Sardaigne, avec des superficies de terre-plein restreintes.

Sa reconstruction étant indispensable à la sécurisation et à la pérennisation du trafic commercial du port, le Département de la Corse-du-Sud, alors autorité portuaire, a engagé les études nécessaires et confié une maîtrise d'œuvre partielle au bureau d'études ARTÉLIA Eau & Environnement.

A ce jour, les études de projet ont été réalisées, et un arrêté préfectoral du 2 mai 2016 a autorisé les travaux au titre du code de l'environnement, à la suite d'une enquête publique.

Suite au transfert de compétence, l'ensemble des études et le marché de maîtrise d'œuvre en cours ont été transmis à la Collectivité Territoriale de Corse pour poursuivre l'opération et réaliser les travaux.

La poursuite, sous la maîtrise d'ouvrage de la Collectivité Territoriale de Corse, de

l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre conclu avec ARTÉLIA Eau & Environnement, pour les phases restant à réaliser d'aide à la passation du marché de travaux et au visa des plans d'exécution, nécessite la passation d'un avenant de transfert.

II - PRESENTATION DE L'OPERATION

Les principaux travaux envisagés sont :

- la démolition de l'ouvrage existant par sciage du béton armé, retrait des pieux et évacuation de l'ensemble en décharge agréée,
- la construction d'un nouvel ouvrage aux dimensions analogues mais d'une constitution différente : enceinte en pieux palplanches enfermant des remblais en lieu et place d'une dalle en béton armé fondée sur pieux.

Ces travaux seront réalisés, hors saison estivale, avec maintien de l'exploitation du port de commerce et sont envisagés sur trois années, durant les périodes courant de septembre à juin.

III - COUT DE L'OPERATION ET MODALITES DE FINANCEMENT

Le coût global de l'opération est estimé à 7,2 M€ HT, soit 7,94 M€ TTC, se décomposant en :

- travaux : 7 M€ HT, soit 7,7 M€ TTC,
- études, publicité, contrôles, CSPS : 0,2 M€ HT, soit 0,24 M€ TTC.

Le financement de l'opération, éligible au PEI, est proposé de la manière suivante, dans le respect des clauses du contrat de concession :

- PEI : 50 %,
- CTC, maître d'ouvrage : 25 %
- CCIACS, concessionnaire du port : 25 %

DEPENSES	Montant HT	RESSOURCES	Montant HT	%
Travaux	7 000 000,00 €	Etat - PEI 4	3 600 000,00 €	50
Divers	200 000,00 €	CTC	1 800 000,00 €	25
		CCI - concession	1 800 000,00 €	25
TOTAL	7 200 000,00 €	TOTAL	7 200 000,00 €	100

Pour la part CTC, les autorisations de programme nécessaires à la réalisation de cette opération ont été votées par l'Assemblée de Corse dans le cadre du budget primitif 2017 et sont en cours d'affectations.

La participation financière de CCIACS sera formalisée par une convention de fonds de concours.

IV - CONCLUSION

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

1. **D'ADOPTER** le programme des travaux de réfection du poste d'accostage n° IV du port de commerce de Bunifaziu estimé 7,2 M€ HT, soit 7,94 M€ TTC, et les modalités de financement présentées dans le présent rapport ;
2. **DE M'AUTORISER** à signer et exécuter un avenant substituant la Collectivité Territoriale de Corse au Département de la Corse-du-Sud dans le marché de maîtrise d'œuvre partielle en cours contracté avec le Bureau d'études ARÉLIA Eau & Environnement, pour les phases restant à réaliser, ainsi que ses éventuels nouveaux avenants sans incidence financière ;
3. **DE M'AUTORISER** à lancer les appels d'offres, signer et exécuter le ou les marchés concourants à la réalisation des travaux, ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière ;
4. **DE M'AUTORISER** à solliciter la demande de subvention correspondante au titre du PEI ;
5. **DE M'AUTORISER** à signer la convention de financement avec la CCI d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud, concessionnaire du port de commerce de Bunifaziu.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE
République Française

FINANCEMENT DE L'OPERATION

Description de l'opération :

Travaux de reconstruction du quai IV du port de Bunifaziu endommagé par plusieurs abordages de ferries et fermé à l'exploitation portuaire depuis fin 2009.

Les travaux comprennent notamment :

- la démolition de l'ouvrage existant par sciage du béton armé, retrait des pieux et évacuation de l'ensemble en décharge agréée,
- la construction d'un nouvel ouvrage aux dimensions analogues mais d'une constitution différente : enceinte en pieux palplanches enfermant des remblais en lieu et place d'une dalle en béton armé fondée sur pieux.

Coût total de l'opération : 7 200 000 € HT.

SECTION : INVESTISSEMENT
 FONCTIONNEMENT

Les AP ou AE ont-elles déjà été inscrites ? OUI
 NON

Si OUI, pour quel montant ? 7 940 000 € TTC
 Et à quel BP / BS / DM ? BP 2017

N° Programme (s) : 1313I, chapitre 908, fonction 886, compte 2315

N° Opération (s) : en cours d'affectation suite au vote du BP 2017

Cette opération est-elle cofinancée ? OUI
 NON

Sur quel fonds ? PEI 4
 PO FEDER
 CPER 2007-2013
 FEADER
 AUTRES : CCI (concession portuaire)

Montant du cofinancement :

Etat 50 % :	3 600 000 € HT
CCIACS 25 % :	1 800 000 € HT
CTC 25 % :	<u>1 800 000 € HT</u>
Total :	7 200 000 € HT

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 17/ AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
ADOPTANT LE PROGRAMME ET LES MODALITES DE FINANCEMENT
DES TRAVAUX DE REFECTION DU POSTE D'ACCOSTAGE N° IV DU PORT
DE COMMERCE DE BUNIFAZIU**

SEANCE DU

L'An deux mille dix-sept et le , l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le contrat de concession, pris par arrêté n° 06.220 du 28 septembre 2006, à la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud du port de commerce de Bonifacio par le Département de la Corse-du-Sud,
- VU** l'arrêté préfectoral n° R20-2017-02-01-001 du 1^{er} février 2017 portant transfert de compétences et de domanialité du port de commerce de Bunifaziu du Département de la Corse-du-Sud à la Collectivité Territoriale de Corse,
- VU** l'arrêté préfectoral, n° 16-0873 du 2 mai 2016 portant autorisation au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'environnement pour les travaux de réfection du quai IV du port de commerce de Bonifacio,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Planification,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOPTÉ le programme de l'opération de réfection du poste d'accostage n° IV du port de commerce de Bunifaziu pour un montant prévisionnel de 7,2 M€ HT, soit 7,94 M€ TTC, et ses modalités de cofinancement à 50 % par le PEI et à 25 % par la CCIACS, concessionnaire du port.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et exécuter un avenant substituant la Collectivité Territoriale de Corse au Département de la Corse-du-Sud dans le marché de maîtrise d'œuvre partielle en cours contracté avec le Bureau d'études ARÉLIA Eau & Environnement, ainsi que ses éventuels nouveaux avenants sans incidence financière.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les appels d'offres, signer et exécuter le ou les marchés concourant à la réalisation des travaux, ainsi que leurs éventuels avenants sans incidence financière.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à présenter la demande de subvention correspondante au titre du PEI.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer et à exécuter la convention de financement avec la CCI d'Ajaccio et de Corse-du-Sud : concessionnaire du port de commerce de Bunifaziu.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AIACCIU, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI